RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de souveraineté alimentaire

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL PORTANT SUR LES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE LAITIERE (CNIEL)

Le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière a demandé une extension partielle de « l'accord interprofessionnel portant création d'une cotisation au bénéfice du Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière » pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationcvo-laits@agriculture.gouv.fr ;*
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, DGPE, Sous-Direction des Filières agroalimentaires, Bureau lait, produits laitiers et sélection animale, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Annexe 1 :